

CYCL'@NET

Octobre 2022 // **N° 72**

PRINCIPALES DÉCISIONS DE LA RÉUNION DES 21 ET 22 OCTOBRE 2022 DU COMITÉ DIRECTEUR

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand
CS 80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 56 20 88 88

info@ffvelo.fr

www.ffvelo.fr - www.veloenfrance.fr

Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978
Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991
Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964

Délégation par l'État pour l'activité « Cyclotourisme » depuis le 04/04/2006

1 NOUVEAUX TARIFS - SAISON 2023

Pour la revue « *Cyclotourisme* », suite à l'augmentation des tarifs pour les licenciés, décidée lors de la réunion du comité directeur fédéral, le tarif abonnement pour les **non licenciés** (environ 300 abonnés) passe de 47 euros à 52 euros et le tarif au numéro est fixé à 5 euros.

Pour le Centre nature des Quatre vents, une nouvelle grille de tarifs a été validée, notamment pour faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières. La mise en application est prévue pour l'ouverture, le 10 mars 2023. Les tarifs seront publiés dans le prochain Bulletin fédéral.

2 CHANGEMENTS DE SITES BCN-BPF

- En Haute-Garonne (31), Cintegabelle **est remplacé par la commune de Revel.**
- En Côte-d'Or (21), La Rochepot **est remplacé par le village de Bèze.**

3 MAI À VÉLO ET FÊTE DU VÉLO

Du 1^{er} au 31 mai 2022, 250 événements, gratuits ont été organisés par les clubs de la Fédération dans le cadre de *Mai à vélo*, sur 708 événements nationaux, soit une augmentation de 30 % par rapport à l'édition de 2021.

Pour intégrer cette manifestation, les structures et les clubs organisateurs, devront respecter un certain nombre de critères :

- les circuits route passent de 30 à 60 km à condition que le dénivelé positif ne dépasse pas 300 m,
- les Cyclodécouvertes sont désormais incluses dans les événements *Mai à vélo*,
- les circuits VTT passent de 15 km à 30 km de distance maximum.

Les clubs et les structures peuvent également proposer à cette occasion, un atelier réparation, une journée porte ouverte, un atelier de remise en selle ou encore une animation maniabilité.

La gratuité de l'événement, l'accueil de non licenciés, ainsi que l'inscription (uniquement des randonnées) sur l'agenda « *Où Irons-nous* », demeurent des critères obligatoires.

En continuité de *Mai à vélo*, la Fédération réintègre la *Fête du vélo* en 2023.

Bon nombre d'organisations ont continué d'exister en 2022 sous l'appellation Fête du vélo, le comité directeur décide donc de réintégrer ce grand rendez-vous national qui aura lieu pendant la *Semaine européenne de la mobilité*, du samedi 16 septembre au dimanche 24 septembre 2023 inclus. L'occasion pour tous les clubs de la Fédération d'accueillir de nouveaux pratiquants durant cette semaine en s'appuyant sur une forte communication nationale.

Chaque club organisateur d'un événement *Mai à vélo* ou pour la *Fête du vélo* percevra une subvention fédérale de 100 euros. Celle-ci est limitée à une organisation par structure et par an.

4 VALIDATION DES FORMATIONS

Les formations animateur, initiateur et les formations spécifiques, qui demeurent de la responsabilité des CoDep, seront désormais validées par les délégués régionaux à la formation (DRF) et non plus par le président de la commission nationale de Formation.

La validation des formations régionales et nationales comme le Vélo-Santé FFvélo, le *Savoir rouler à vélo*, demeureront sous la responsabilité du président de la commission nationale de Formation.

5 CONCENTRATION DES FAMILLES

La concentration des Familles sera organisée le week-end de l'Ascension, du 18 au 21 mai 2023, par le CoDep de Charente-Maritime à Aytré (à proximité de la Rochelle).

6 RELATIONS AVEC LES PRÉFECTURES

Les structures qui rencontrent des difficultés pour organiser leur manifestation avec les services des préfectures, notamment en vue de l'obtention du récépissé de déclaration, peuvent solliciter les membres de la commission nationale de Sécurité, par téléphone, courriel ou en vue d'un rendez-vous sur place, pour résoudre ce type de problème.

7 CYCLOMONTAGNARDES

Une nouvelle clause a été ajoutée dans le cahier des charges des Cyclomontagnardes : en cas d'annulation, pour des causes avérées et indépendantes de l'organisateur (sur décision préfectorale, notamment), ce dernier se réserve le droit de retenir à chaque participant un forfait de 30 % du tarif de base.

Pour 2023 et 2024, les tarifs d'inscription ont été revus à la hausse avec l'application d'une différence de 15 euros entre licencié et non licencié.

Pour la saison 2023 : les tarifs fixés sont les suivants :

- licencié : 20 euros,
- non licencié 35 euros.

Pour la saison 2024, le montant des inscriptions s'élève à 22 euros pour un licencié et 37 euros pour un non licencié.

8 SÉMINAIRE LABELS « TERRITOIRE VÉLO » ET « BASE VTT »

La commission nationale VTT, aidée du chargé de mission en la personne de Baptiste Dupuis, a travaillé sur un certain nombre de propositions d'actions pour développer le label *Base VTT* et les organisations de type *Verte Tout-Terrain*.

Ces propositions visent à construire un meilleur suivi du label décentralisé et professionnalisé, d'axer sur la qualité plutôt que la quantité, d'accentuer l'apport de la Fédération que ce soit aussi bien sur l'aspect matériel qu'immatériel (communication, conseils techniques).

Concernant les *Vertes Tout-Terrain*, la présence d'un stand du CoDep ou CoReg sur chacune de ces manifestations, doit être envisagée. L'ensemble de ces propositions doit répondre à l'objectif de capter de nouveaux licenciés sur une discipline qui connaît un fort engouement.

L'organisation d'un congrès inter-labels est programmée, les 16 et 17 mai à Aix-les-Bains, avec l'appui financier et logistique de la Fédération. Les modalités d'inscription et de participation pour les structures seront communiquées ultérieurement.

9 TRANSITION NUMÉRIQUE

Depuis quatre ans différentes études ont été faites pour mieux cerner les besoins et les coûts de cette évolution. Si les deux « années Covid » ont entraîné un retard important dans les démarches, ces dernières ont repris en 2022. La demande de subvention faite par la Fédération auprès de l'ANS a reçu une réponse favorable. Il est donc prévu – et attendu – de voir des premiers résultats tangibles en 2023.

10 LOBBYING PARLEMENTAIRE

À l'occasion du salon des Maires, un courrier sera adressé aux parlementaires (députés et sénateurs) ; nombre d'entre eux ont changé et n'ont pas eu connaissance des derniers documents sur le *Savoir rouler à vélo* et les aménagements cyclables (*Charte cyclable*). Ces documents leur seront donc communiqués et une présentation est prévue le jeudi lors du salon des Maires qui se tiendra à Paris, porte de Versailles du 21 au 24 novembre.

